



La lettre des pêcheurs du lac du Der-Chantecoq

N° 07/12/2021

LETTRE D'INFORMATION DE www.pecheauder.com, site internet officiel de L'UFAPPMA
-Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique -
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 -

Maison des pêcheurs

Tél : 03 26 72 63 43 pecheauder@wanadoo.fr www.pecheauder.com

Amis(es) pêcheurs, bonjour !

Vous trouverez ci dessous les dernières actualités diffusées. Bonne lecture!!

TARIF 2022 DES AUTORISATIONS DE PÊCHE DU LAC DU DER

Après 7 années où nous n'avons pas augmenté les tarifs des autorisations de pêche. Cette année, avec la conjoncture actuelle et la crise sanitaire qui ne nous a pas épargné, nous sommes contraints d'augmenter les tarifs des autorisations de pêche pour 2022.

Pour 1 pêcheur (carte de pêche nominative)	Au bord	En barque / Float tube
Journée	14 €	17 €
Année	51 €	85 €
JEUNE de 12 à 18 ans		21 €
QUINZAINE (bord /sur une embarcation) 15 jours consécutifs		32 €
DÉCOUVERTE moins de 12 ans		5 €
CARPE		85 €

UN POINT SUR LES BAGUES

Nous nous sommes rendus compte que seulement 10% des pêcheurs prennent l'option 20 bagues. Après réflexion et la demande de pêcheurs adhérents lors de la dernière AG, le conseil d'administration a décidé de supprimer l'option 20 bagues.

Pour 2022, à l'achat de l'autorisation annuelle (bord, barque, carpe et jeune), vous aurez le choix de ne pas prendre de bagues (No kill total) ou alors de prendre 10 bagues gratuites.

Pour les autorisations « Découverte -12ans » = 0 ou 3 bagues délivrées gratuitement

Pour les autorisations « à la quinzaine » = 0 ou 2 bagues délivrées gratuitement.

OU RÉCUPÉRER LES BAGUES À CARNASSIERS ET ACHETER VOTRE AUTORISATION DE PÊCHE ?

L'achat peut se faire directement à la Maison des Pêcheurs ou depuis le site internet www.pecheauder.com.

Les autorisations de pêche seront en vente à partir du 15 décembre 2021.

Les bagues sont à retirer directement auprès de la Maison des Pêcheurs ou par envoi postal à préciser lors de votre commande en ligne (frais d'envoi de 5 euros en supplément).

PÊCHE DANS LE GRAND DER

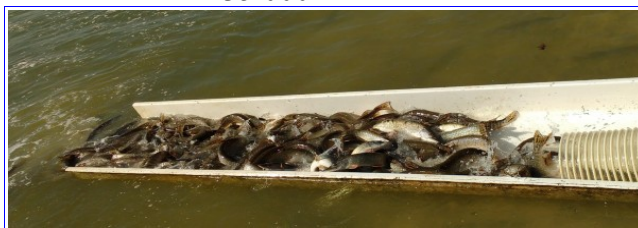
Le fermeture générale est le dimanche 30 janvier 2022. L'ouverture du brochet aura lieu le samedi 16 avril 2022.

PÊCHE DANS LES BASSINS NORD ET SUD

Les bassins SUD et NORD restent ouverts à la pêche jusqu'au dimanche 30 janvier, le jour de la fermeture générale. La pratique de la pêche dans ces bassins se fait uniquement en NO KILL.

REPOISSONNEMENTS :

Des repoissonnements ont eu lieu malgré la crise sanitaire et des résultats financiers pas très encourageants. En novembre 2021, nous avons déjà remis 800 kg de brochets de plus de 60 cm, 610 kg de sandres de plus de 60 cm et 1 tonne de carpes. D'autres repoissonnements sont prévus dans les semaines à venir en brochets et en perches. Ces repoissonnements représenteront un coût total de 35 000 euros.



FERMETURE DU BUREAU :

Le bureau de la Maison des Pêcheurs sera fermé du lundi 20 décembre au 7 janvier 2022 inclus. Nous vous invitons à anticiper vos demandes. Durant la période de fermeture du bureau, vous pourrez faire l'acquisition de votre autorisation de pêche en ligne et consulter notre site internet www.pecheauder.com pour tout renseignement.

Merci de votre compréhension,

Très bonnes fêtes de fin d'année à Tous !!

Pour tout renseignement, pecheauder@wanadoo.fr / tél : 03 26 72 63 43